

REFERENTIEL D'EVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Installateur dépanneur en informatique

Niveau 3

Site: http://travail-emploi.gouv.fr/

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	1/24

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Installateur dépanneur en informatique

Sigle du titre professionnel : IDI

Niveau: 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF: 326r - Assistance informatique, maintenance de logiciels et réseaux

Code(s) ROME: I1401

Formacode: 31081, 31080, 31051, 24210

Date de l'arrêté : 08/02/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 14/02/2019

Date d'effet de l'arrêté : 23/06/2019

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	3/24

- 2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :
 - a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.
- 2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :
 - a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- 2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :
 - a) Du titre professionnel obtenu.
 - b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
 - c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
 - d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
 - e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	4/24

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel IDI

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Installer un système ou déployer une image sur un poste client fixe ou mobile Configurer, paramétrer et personnaliser un équipement informatique fixe ou mobile Raccorder un équipement fixe ou mobile à un réseau Informer et conseiller le client ou l'utilisateur Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement d'un équipement informatique fixe ou mobile Vérifier, identifier, trier un équipement informatique fixe ou mobile Vérifier intégrer un équipement fixe ou mobile		03 h 00 min	La mise en situation comporte 2 phases successives : 1. Phase préparatoire, hors présence du jury sous surveillance, Le candidat dispose de 2h30 pour : - pour installer, configurer et personnaliser un ordinateur à partir d'un cahier des charges pour faire l'inventaire matériel d'un ordinateur et renseigner la "fiche inventaire" en vue des possibilités de reconditionnement. 2. Phase en présence du jury, Le jury demande au candidat de réaliser des interventions de dépannage. Ces dépannages durent 30 min. Le jury observe l'intervention et renseigne la grille d'évaluation.
Autres modalités d'évaluation Entretien technique	Installer un système ou déployer une image sur un poste client fixe ou mobile Configurer, paramétrer et personnaliser un équipement informatique fixe ou mobile Raccorder un équipement fixe ou mobile à un réseau Informer et conseiller le client ou l'utilisateur Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement d'un équipement informatique fixe ou mobile Vérifier, identifier, trier un équipement informatique fixe ou mobile d'occasion Revaloriser et intégrer un équipement fixe ou mobile	00 h 40 min	- A partir de la "fiche inventaire", le candidat argumente sur les traitements possibles pour l'ordinateur Le jury questionne le candidat sur la mise en situation professionnelle réalisée en phase préparatoire à partir de la fiche d'intervention et complète la grille d'évaluation Le candidat répond à une demande commerciale du jury.
 Questionnaire professionnel 	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	04 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	5/24

Précisions pour le candidat VAE : En amont de la session d'examen, le candidat contacte le centre organisateur pour connaître les moyens techniques, matériels et logiciels mis en place pour la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	6/24

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

			Autre	es modalités d'év	aluation
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Mettre en service des équipements informatiques fixes et	mobiles				
Installer un système ou déployer une image sur un poste client fixe ou mobile	L'équipement est conforme à la demande. Le système est installé ou déployé. Les procédures ou les consignes sont respectés. Le résultat de l'installation est vérifié. La fiche d'intervention ou le compte rendu est réalisé.		\boxtimes		
Configurer, paramétrer et personnaliser un équipement informatique fixe ou mobile	La configuration et la personnalisation de l'environnement système et des logiciels respectent le cahier des charges ou les consignes. L'interface utilisateur est adaptée aux besoins de l'utilisateur ou du client. L'équipement informatique est raccordé au réseau local. Le fonctionnement de l'équipement fixe ou mobile est conforme au cahier des charges. La fiche d'intervention est renseignée de façon claire. La recette de l'intervention est réalisée avec l'utilisateur ou le client.		\boxtimes		
Raccorder un équipement fixe ou mobile à un réseau	Les raccordements électriques et matériels sont correctement effectués. Les règles de sécurité au travail sont respectées. Les outils de sécurité informatique sont installés et configurés. Les explications sont adaptées aux utilisateurs. La recette est réalisée, les documents sont correctement renseignés.		\boxtimes		
Informer et conseiller le client ou l'utilisateur	La demande du client est identifiée. La réponse correspond à la demande du client ou de l'utilisateur. Le niveau de communication est adapté à l'utilisateur. Les documents de réponses destinés à l'utilisateur ou au client sont clairs et exploitables. Le suivi des dossiers est formalisé.		\boxtimes		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	7/24

			Autres modalités d'évaluation		
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Dépanner et reconditionner des équipements informatique					
Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement d'un équipement informatique fixe ou mobile	La méthode de diagnostic employée est adéquate et efficiente. Les techniques de communication utilisées sont appropriées. Le dysfonctionnement est résolu. Les règles de sécurité sont respectées.	\boxtimes	\boxtimes		
Vérifier, identifier, trier un équipement informatique fixe ou mobile d'occasion	L'équipement fonctionne conformément aux spécifications du constructeur après le reconditionnement. Le traitement des déchets est conforme à la directive européenne (DEEE). Les risques électriques sont pris en compte. Les documents en lien avec l'intervention sont correctement renseignés.		\boxtimes		
Revaloriser et intégrer un équipement fixe ou mobile	Le démontage et l'assemblage répondent aux exigences de la profession. L'équipement fonctionne après le reconditionnement. La confidentialité des données est respectée. Les documents en lien avec l'intervention sont correctement renseignés.	\boxtimes	\boxtimes		
Obligations règlementaires le cas échéant :	•				

SI	GLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
	IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	8/24

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Assurer une veille technologique en informatique.	Configurer, paramétrer et personnaliser un équipement informatique fixe ou mobile
	Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement d'un équipement informatique fixe ou mobile
	Informer et conseiller le client ou l'utilisateur
	Installer un système ou déployer une image sur un poste client fixe ou mobile
	Raccorder un équipement fixe ou mobile à un réseau
	Revaloriser et intégrer un équipement fixe ou mobile
	Vérifier, identifier, trier un équipement informatique fixe ou mobile d'occasion
Mettre en œuvre des modes opératoires, suivre une procédure et respecter les consignes.	Configurer, paramétrer et personnaliser un équipement informatique fixe ou mobile
	Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement d'un équipement informatique fixe ou mobile
	Informer et conseiller le client ou l'utilisateur
	Installer un système ou déployer une image sur un poste client fixe ou mobile
	Raccorder un équipement fixe ou mobile à un réseau
	Revaloriser et intégrer un équipement fixe ou mobile
	Vérifier, identifier, trier un équipement informatique fixe ou mobile d'occasion

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre IDI

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pour la deuxième phase de la mise en situation professionnelle (30 min), pour l'entretien technique (40 min) et pour l'entretien final (20 min).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	9/24

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

La 1ère phase de la mise en situation professionnelle se déroule en présence d'un surveillant, hors de la présence du jury.

Le poste informatique installé et configuré par le candidat lors de la mise en situation professionnelle n'est pas accessible entre la phase préparatoire et le début du passage du candidat devant le jury.

Le poste informatique inventorié par le candidat lors de la mise en situation professionnelle n'est pas accessible entre la phase préparatoire et le début du passage du candidat devant le jury.

Une surveillance physique renforcée ou un dispositif de contrôle des échanges d'informations sur les postes informatiques, dispositifs dont les candidats doivent être informés, est indispensable pendant toute la durée de la mise en situation écrite, afin de garantir l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges numériques.

Les supports numériques amovibles (clé USB, téléphone...) doivent être déconnectés et déposés auprès du surveillant sans pouvoir y accéder pendant la durée de l'épreuve.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	10/24



REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Installateur dépanneur en informatique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	11/24

CCP

Mettre en service des équipements informatiques fixes et mobiles

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Configurer, paramétrer et personnaliser un équipement informatique fixe ou mobile Installer un système ou déployer une image sur un poste client fixe ou mobile Raccorder un équipement fixe ou mobile à un réseau Informer et conseiller le client ou l'utilisateur	02 h 00 min	A partir d'un cahier des charges, le candidat réalise l'installation, la configuration d'un équipement et complète la fiche d'intervention, sous surveillance et hors présence du jury.
Autres modalités d'évaluation	on le cas échéant :		
Entretien technique	Configurer, paramétrer et personnaliser un équipement informatique fixe ou mobile Installer un système ou déployer une image sur un poste client fixe ou mobile Raccorder un équipement fixe ou mobile à un réseau Informer et conseiller le client ou l'utilisateur	00 h 35 min	A partir de la fiche d'intervention de la mise en situation professionnelle le jury questionne le candidat, et renseigne la grille d'évaluation.
Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 35 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	13/24

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Mettre en service des équipements informatiques fixes et mobiles

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 35 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury est requise pour l'entretien technique (00 h 35 min)

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Une surveillance physique renforcée ou un dispositif de contrôle des échanges d'informations sur les postes informatiques, dispositifs dont les candidats doivent être informés, est indispensable pendant toute la durée de la mise en situation écrite, afin de garantir l'utilisation non frauduleuse des capacités d'échanges numériques.

Les supports numériques amovibles (clés USB, téléphone...) doivent être déconnectés et déposés auprès du surveillant sans pouvoir y accéder pendant la durée de l'épreuve.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	14/24

CCP

Dépanner et reconditionner des équipements informatiques fixes et mobiles

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Vérifier, identifier, trier un équipement informatique fixe ou mobile d'occasion Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement d'un équipement informatique fixe ou mobile Revaloriser et intégrer un équipement fixe ou mobile		Le candidat intervient sur un poste informatique fixes ou mobile en panne afin d'apporter une solution. Le jury observe, interroge le candidat et renseigne la grille d'évaluation.
Autres modalités d'évaluation	le cas échéant :		
Entretien technique	Sans objet		Sans objet
Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	15/24

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Dépanner et reconditionner des équipements informatiques fixes et mobiles

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Les supports numériques amovibles (clés USB, téléphone...) doivent être déconnectés et déposés auprès du surveillant sans pouvoir y accéder pendant la durée de l'épreuve.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	16/24

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Installateur dépanneur en informatique

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Pour la phase préparatoire de la mise en situation, une ou plusieurs salle avec câblage réseau. autant de plateformes d'évaluation que de jury, pour la deuxième phase de la mise en situation et les entretiens.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. La phase préparatoire et la phase de mise en situation en présence du jury peuvent se dérouler dans les mêmes locaux.
		Les plateformes d'évaluation du jury sont connectées à internet.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	17/24

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	- Un ordinateur fixe ou portable, système d'exploitation et logiciels associés. - Une Tablette ou un smartphone	4	Pour chaque plate-forme d'évaluation (une plateforme pour chaque jury).
	1	 - Un ordinateur fixe fonctionnel, logiciels associés, interfaces réseaux filaire ou sans fils. - Un ordinateur fixe ou portable (pour inventaire en vue d'un reconditionnement). - Un ordinateur fixe ou mobile à dépanner. 	1	Un par candidat.
Machines	1	 - Un serveur contrôleur de domaine. - Un réseau filaire avec panneau de brassage et commutateurs. - Une imprimante réseau. - Un boitier d'accès multi-fonctions à internet de type domestique et un accès haut débit à internet. 	16	Sans objet
Outils / Outillages	1	Outillage pour le dépannage de ordinateurs fixes et portables : kit de tournevis, pinces, testeur réseau.	4	Pour chaque plateforme d'évaluation.
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Un bracelet.	1	Un bracelet par candidat.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	18/24

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Installateur dépanneur en informatique est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Installateur dépanneur en informatique		Installateur dépanneur en informatique
	Arrêté du 19/02/2014		Arrêté du 08/02/2019
CCP	Intégrer, dépanner et reconditionner des équipements informatiques en atelier ou sur site	CCP	Dépanner et reconditionner des équipements informatiques fixes et mobiles
CCP	Mettre en service des équipements informatiques dans un environnement de réseau	CCP	Mettre en service des équipements informatiques fixes et mobiles
	domestique ou professionnel		

SIC	GLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
	DI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	19/24

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
IDI	RE	TP-00304	07	14/02/2019	23/01/2019	21/24

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

